

COMMUNE DE LINAS

AVIS

de mise à disposition du public,
en Mairie – Service Secrétariat Général –
du recueil des actes administratifs de l'année 2020,
2^{ème} trimestre.

Cet avis est publié conformément aux dispositions du
Décret n°93-1121 du 20 septembre 1993 relatif aux recueils des
actes administratifs des communes, des départements, des
régions, de la collectivité territoriale de Corse et des Etablissements
Publics de Coopération, pris en application de la Loi n°92-125
du 6 février 1992.

**LINAS,
LE 28 AOÛT 2020.**